



# Le Beau Lieu

Bulletin d'informations municipales

Novembre 2001

ISSN 0823-7662

Dépôt légal

## ÉDITION SPÉCIALE

### RAPPORT D'ACTIVITÉS ET SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ EN 2001

Ce rapport fait état des principales réalisations de l'année 2001 et brosse un tableau de la situation financière de la municipalité; il présente également les paramètres qui nous guideront dans l'établissement du nouveau budget.

#### Bref compte rendu des principales réalisations de 2001

En 2001, nous avons poursuivi plusieurs actions qui ont eu pour effet l'accroissement de la qualité de vie des résidents de Sainte-Pétronille. Dans l'ensemble, nous avons mis l'accent sur les activités suivantes :

- L'amélioration de notre patrimoine communautaire (dont la construction d'un nouveau bâtiment servant de garage et d'atelier);
- L'entretien préventif de nos infrastructures routières;
- L'embellissement continu de notre village;
- Une attention soutenue accordée aux services de nature communautaire (centre Raoul-Dandurand, bibliothèque, loisirs, module de jeux pour les jeunes, terrain de pétanque, etc.);
- Une prestation de services municipaux plus efficaces;
- Une gestion budgétaire toujours aussi serrée.

Dans le cadre du projet de réorganisation de la communauté métropolitaine de Québec, et à titre de membre du conseil des maires de la *MRC l'Île d'Orléans*, j'ai été particulièrement engagé dans l'élaboration des stratégies devant mener à la préservation de l'intégrité de notre territoire et à l'affirmation du caractère propre de chacun des villages de l'Île. J'ai ainsi été amené à contribuer à la préparation de deux mémoires faisant état de la situation singulière du territoire de la MRC et des efforts entrepris pour mettre en commun le plus grand nombre de services possibles afin de tirer parti de toutes les économies envisageables.

Comme vous avez certainement pu le constater, nos efforts se sont avérés très probants puisque l'Île d'Orléans n'a pas été touchée par la vague de fusions qui a déferlé sur notre région. Je tiens à affirmer que nous n'avons pas été « épargnés » mais plutôt « compris », et pour longtemps, je l'espère. Permettez-moi, à ce stade-ci, de souligner la formidable collaboration des conseillers et

des conseillères de notre village, l'inébranlable cohésion des maires de l'Île et la détermination avouée de notre député, Jean-François Simard dans ce dossier crucial pour l'avenir de notre collectivité.

En 2001, nous avons effectué les travaux d'entretien nécessaires au maintien de la qualité de notre réseau de rues municipalisées. En 2002, nous poursuivrons notre programme d'entretien de l'ensemble de nos infrastructures routières mais nous n'envisageons pas faire de grands travaux puisque nos rues sont maintenant dans un état fort satisfaisant.

Afin de parfaire la mise en valeur du *Centre communautaire Raoul-Dandurand* rénové et d'améliorer l'apparence de la mairie, nous avons achevé les travaux d'aménagement paysager entrepris l'année précédente. De plus, nous avons donné suite à notre projet de construction d'un bâtiment secondaire pouvant servir aux fins de garage, d'atelier et d'entrepôt. Ces travaux sont maintenant achevés; vous constaterez que nous avons voulu préserver l'unité architecturale de ce bel ensemble communautaire. Un gros merci à Marcel Laflamme, conseiller responsable, qui a agi avec beaucoup de compétence en sa qualité de chef de projet de cette magnifique réalisation. En 2002, nous souhaitons procéder à des améliorations à l'intérieur du Centre (portes, toilettes, électricité et travaux nécessaires pour rencontrer les exigences de notre plan d'urgence).

Notre comité d'embellissement, sous la présidence de M. Robert Martel, a de nouveau été très actif et ses membres ont contribué à la réalisation de plusieurs activités liées à

l'embellissement de nos lieux. Merci à tous les membres du comité et à tous les citoyens et citoyennes qui manifestent, année après année, leur fierté d'appartenir à l'un des plus beaux villages du Québec. Nous avons maintenant acquis la conviction que l'embellissement ajoute à la qualité de la vie et à la notoriété de notre village ainsi qu'à la valeur de notre patrimoine individuel et collectif. C'est pour cette raison que l'embellissement continu du village est devenu une de nos grandes priorités. En 2001, le village de Sainte-Pétronille s'est classé au troisième rang régional dans la catégorie des municipalités

regroupant 1 000 à 2 000 habitants. Durant l'année qui vient le comité d'embellissement se propose de mettre en place un circuit doté de plusieurs panneaux d'interprétation rappelant aux visiteurs les points d'intérêt historique de notre village.



La bibliothèque municipale *La Ressource* dessert une clientèle fidèle; la rénovation complète de cet équipement culturel a été très réussie et elle a

sûrement contribué à accroître le sentiment de dévouement des bénévoles qui, sous la présidence de Mme Lise Paquet, gèrent efficacement ce service municipal, et cela à un coût minime. Rappelons que vous pouvez visiter le site internet de l'Île d'Orléans et de chacune des municipalités à l'adresse suivante : [www.iledorleans.qc.ca](http://www.iledorleans.qc.ca); vous y trouverez des informations utiles concernant tous nos services municipaux.

En ce qui a trait à la sécurité publique, rappelons que la Sûreté du Québec (SQ) gère avec beaucoup de succès un service exclusif de patrouille 24 heures par jour à l'Île d'Orléans. Les



statistiques montrent que le taux de criminalité et de méfaits est maintenant quasi-inexistant; cela contribue certainement à accroître la tranquillité d'esprit des résidents et des résidentes de Sainte-Pétronille. La SQ a la responsabilité de maintenir l'ordre sur notre territoire et d'appliquer certains règlements municipaux. Le comité de Sécurité publique de l'Île a implanté un service de police de proximité qui mise sur l'implication communautaire. N'hésitez pas à communiquer avec la responsable de poste, Mme Gisèle Garon, au 828-4141.



Le comité consultatif de l'urbanisme a fait un travail assidu et il a continué d'agir avec célérité tout en étant très vigilant. Une centaine de permis ont été émis en 2001, soit un nombre significativement plus élevé que celui des années précédentes. Ce souci marqué pour l'entretien et l'amélioration des

immeubles a contribué positivement à l'accroissement de la richesse foncière de la municipalité; il va de soi que ces décisions d'investissement reflètent une grande confiance en l'avenir de la part des contribuables.

En 2001, nous avons continué l'entretien du sentier pédestre du *Boisé de Sainte-Pétronille*. C'est la meilleure façon de protéger et de mettre en valeur la forêt et la flore de notre territoire. Nous vous réitérons notre invitation à découvrir ce magnifique sentier de six kilomètres dont une bonne partie se situe dans la chénaie boréale.

Les efforts du comité des loisirs lequel coordonne un ensemble d'activités communautaires très appréciées des citoyens et des citoyennes (piste de ski de fond, trois courts de



tennis, deux patinoires, terrain de balle molle et de sports mixtes, terrain de jeux coopératifs d'été, module de jeux de plein air pour les enfants, piscine, jeu de pétanque, fêtes populaires, activités à caractère social, créatif ou éducatif) ont été, comme à l'habitude, à la hauteur des attentes. Les activités du terrain de jeux coopératifs sont particulièrement populaires; elles attirent chaque année un grand nombre de jeunes participants. Je profite de cette occasion pour remercier vivement Mme Anne Noël Deschamps pour les huit années qu'elle a consacrées au service des loisirs de notre village. Nous lui sommes grandement redevables pour la mise en place d'une infrastructure si admirablement bien adaptée à nos besoins.

C'est Mme Brigitte Fiset qui a été élue récemment et qui a accepté de remplacer Anne dans ses fonctions; elle se propose de prendre le relais et de poursuivre les efforts entrepris par cette dernière.

Le succès de la gestion municipale réside, à mon avis, dans la cohésion et le dévouement des élus ainsi que dans la contribution de nombreux bénévoles à de multiples activités d'intérêt communautaire. À Sainte-Pétronille, un grand nombre de bénévoles donnent généreusement de leur temps pour assurer une meilleure qualité de vie à tous les citoyens et citoyennes. Je les remercie de tout cœur car ils font de notre village un endroit unique et recherché. Leur apport nous permet de fournir une très bonne qualité de service à un faible coût par comparaison avec des municipalités qui payent des frais beaucoup plus élevés et qui offrent un même niveau de service.

Enfin, je veux souligner le travail exemplaire et dévoué de M. Gaston Lebel qui agit comme secrétaire-trésorier de notre village depuis 25 ans. Gaston est toujours disponible pour répondre aux besoins des citoyens et des citoyennes. Il est remarquablement bien secondé par Mme Patricia Couture, secrétaire à temps partiel et responsable de la rédaction et de l'infographie du journal *Le Beau Lieu*. Je profite également de cette occasion pour remercier M. Dany Laflamme, employé municipal à temps plein qui, appuyé de Jean Fiset, employé occasionnel de la municipalité, fait un travail considérable.

## Rémunération des élus

|                         |                                    |          |
|-------------------------|------------------------------------|----------|
| <b>Jacques Grisé</b>    | <b>Maire</b>                       |          |
|                         | - Rémunération                     | 3 843 \$ |
|                         | - Allocation de dépenses (50%)     | 1 921 \$ |
|                         | <b>Membre du Conseil de la MRC</b> |          |
|                         | - Rémunération                     | 3 000 \$ |
|                         | - Allocation de dépenses           | 1 800 \$ |
| <b>Denis Chatigny</b>   | <b>Conseiller</b>                  |          |
|                         | - Rémunération                     | 1 494 \$ |
|                         | - Allocation de dépenses (50%)     | 747 \$   |
| <b>Mireille Morency</b> | <b>Conseillère</b>                 |          |
|                         | - Rémunération                     | 1 494 \$ |
|                         | - Allocation de dépenses (50%)     | 747 \$   |
| <b>Marcel Laflamme</b>  | <b>Conseiller</b>                  |          |
|                         | - Rémunération                     | 1 494 \$ |
|                         | - Allocation de dépenses (50%)     | 747 \$   |

|                                |                                |          |
|--------------------------------|--------------------------------|----------|
| <b>Lucie Lemieux</b>           | <b>Conseillère</b>             |          |
|                                | - Rémunération                 | 1 494 \$ |
|                                | - Allocation de dépenses (50%) | 747 \$   |
| <b>Anne Noël<br/>Deschamps</b> | <b>Conseillère</b>             |          |
|                                | - Rémunération                 | 1 494 \$ |
|                                | - Allocation de dépenses (50%) | 747 \$   |
| <b>Harold Noël</b>             | <b>Conseiller</b>              |          |
|                                | - Rémunération                 | 1 494 \$ |
|                                | - Allocation de dépenses (50%) | 747 \$   |

### **Une situation financière très saine dans un contexte d'incertitude économique**

Pendant l'année 2001, nous avons affecté une grande partie de notre surplus accumulé à des dépenses d'infrastructures que nous avons budgétées l'année précédente dont la construction d'un bâtiment secondaire et l'achat d'équipements de jeux de plein air. Ainsi, le budget équilibré de l'année dernière était de 662 000 \$ et nous terminerons l'année 2001 avec un surplus accumulé de l'ordre de 60 000 \$.

Je me permets de vous réitérer que la situation financière de la municipalité est toujours aussi saine; celle-ci pourrait faire l'envie de la presque totalité des municipalités du Québec. Alors que certaines municipalités dans notre région doivent allouer plus de 30% de leurs revenus au service de la dette, votre municipalité n'a toujours aucune dette à long terme et donc aucune dépense d'intérêt; votre patrimoine continue donc de croître à un rythme soutenu, ce qui est rare de ce temps-ci. De plus, nous continuons de bénéficier de l'un des plus bas taux de taxation de la grande région de Québec; et ce n'est pas parce que le gouvernement nous fait des cadeaux mais bien parce que nous administrons frugalement une petite localité, selon nos moyens, avec l'aide de nombreux bénévoles et en mettant en commun, avec les autres villages de l'Île, toutes les dépenses qui ont intérêt à être partagées.

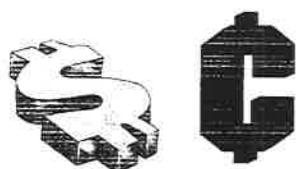


Le Conseil entend poursuivre sa politique de gestion serrée des finances municipales; ses membres continueront donc de déployer tous leurs efforts afin de protéger votre pouvoir d'achat. Lorsque j'ai été élu maire il y a huit ans, je m'étais fixé comme objectif de réaliser tous les travaux d'infrastructures réguliers et à offrir une très bonne qualité de services sans engendrer de déficit et sans augmenter le taux de taxation lié à la gestion municipale au-delà du taux d'inflation. Cette année ne sera pas différente des autres.

À Sainte-Pétronille, la quasi-totalité des revenus est générée par les taxes foncières car nous ne recevons plus de transferts gouvernementaux du type TGE (répartition aux municipalités d'une partie des taxes des entreprises de télécommunication de gaz et d'électricité). N'ayant que peu de marge de manœuvre au chapitre des dépenses, la municipalité n'a d'autre choix que de taxer en conséquence afin de préserver l'équilibre budgétaire et éviter l'endettement. En l'an 2001, nous avons appliqué les résultats de notre nouveau rôle d'évaluation foncière, lequel éliminait presque entièrement les effets de la sous-évaluation que nous avons vécus au cours des années précédentes. Ainsi, l'évaluation foncière totale de la municipalité, qui était de 59 714 400 \$ en 2000 passa à 72 900 000 \$ en 2001 et à environ 74 000 000 \$ en 2002, une augmentation de 22 % qui a été corrigée l'année dernière par une diminution correspondante du taux de taxation. Comme le rôle d'évaluation est très récent, la richesse foncière uniformisée (RFU) de la municipalité sera sensiblement du même niveau que celui de la dernière année, soit environ 74 000 000 \$. Il est important de noter que le gouvernement facture la municipalité en fonction de la richesse foncière uniformisée (RFU) pour les services rendus par la S.Q.; il en va de même pour la quote-part que la municipalité doit verser à la MRC, les contributions que nous aurons peut-être à faire dans le cadre de notre appartenance à la communauté métropolitaine de Québec ou la taxe que la commission scolaire vous impose. On peut donc conclure que si les taux de taxation de ces organismes ne changent pas trop, vous ne devriez pas payer plus de taxes.

Quant au taux de taxation attribuable à l'administration municipale, nous prévoyons qu'il demeurera au même niveau que celui de l'année précédente. Dans l'ensemble, j'estime que le taux de taxation global sera à peu près équivalent à l'année dernière, soit **68 cents du 100 \$ d'évaluation foncière**. Jusqu'à présent, nous avons réussi à réaliser nos projets en rationalisant nos dépenses au mieux sans augmenter le taux de taxe foncière au-delà du taux d'inflation, ce qui est conforme à la politique de taxation à laquelle je réfèrais plus haut. Soyez assurés de notre volonté à poursuivre dans cette voie.

L'exercice de planification budgétaire que nous entreprendrons bientôt nous amènera à prendre en compte des besoins de revenus de taxation d'environ 500 000 \$. Le budget équilibré pour 2002 devrait être de l'ordre de 650 000 \$ en calculant l'ensemble de toutes les recettes.



### Comparaison 2000-2002\*\*

|             | Total de l'évaluation foncière municipale | Taux de la taxe foncière appliqué | Revenus générés par les recettes de taxation* | % des revenus de taxation pour payer les services de la SQ |
|-------------|---|-----------------------------------|---|--|
| <b>2000</b> | 59 714 400 \$                             | <b>82 cents du 100 \$</b>         | 489 658 \$                                    | 26,7 %   |
| <b>2001</b> | 72 900 000 \$                             | <b>68 cents du 100 \$</b>         | 495 720 \$                                    | 26,4 %   |
| <b>2002</b> | 74 000 000 \$                             | <b>68 cents du 100 \$</b>         | 503 200 \$                                    | 23,8 %   |

\* À ce montant, il faut ajouter une somme d'environ 106 \$ par maison pour défrayer le coût de l'enlèvement des ordures et de la collecte sélective.

\*\* Prévisions pré-budgétaires.

Le montant de revenu disponible pour la gestion municipale sera sensiblement le même, ce qui nous permettra de maintenir un niveau comparable de dépenses pour les services offerts. Nous travaillons présentement à la préparation d'un budget équilibré qui sera de l'ordre de 650 000 \$; il vous sera communiqué en détail dans un prochain numéro du journal *Le Beau Lieu*. Conformément aux nouvelles dispositions de l'article 955 du Code municipal, je déposerai, au bureau de la municipalité, une annexe à ce rapport, laquelle en fait partie intégrante, consistant en une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 10 000 \$ que la municipalité a conclus depuis un an. Je déposerai également la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de cette période avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 10 000 \$.

Comme à chaque année, nous continuerons d'être très vigilants dans la gestion de vos taxes et nous serons sélectifs dans le choix de nos projets. **Notre objectif est de maintenir les revenus provenant des taxes sensiblement au même niveau que l'année précédente et de ne pas endetter les citoyens et les citoyennes de Sainte-Pétronille.**

*Jacques Grisé*  
Maire de Sainte-Pétronille  
Le 5 novembre 2001

## **AVIS PUBLIC**

### **Village de Sainte-Pétronille**

Avis public est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière du Village de Sainte-Pétronille sera, en 2002, en vigueur pour son deuxième exercice financier, et que toute personne peut en prendre connaissance à mon bureau, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- ❖ Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi ou au cours de l'exercice suivant;
- ❖ Être déposée à l'endroit suivant ou y être transmise par courrier recommandé à la :

**M.R.C. de l'Île d'Orléans**  
**3893, chemin Royal**  
**Sainte-Famille (Québec)**  
**G0A 3P0**

- ❖ Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ainsi qu'au bureau de la municipalité, 3 chemin de l'Église, Sainte-Pétronille, G0A 4C0.
- ❖ Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement #002-97 de la M.R.C. de l'Île d'Orléans et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Sainte-Pétronille ce 12<sup>ième</sup> jour de novembre deux mille un.

Gaston Lebel, secrétaire-trésorier